

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-trois et le 5 Avril à 9 heures 30 minutes, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHÈS Daniel, après convocation régulièrement faite à domicile.

**Etaient présents (7)** : BARTHÈS Daniel, GABAUDE CHANTAL, DELREUX Martine, QUIRINIY Monique, CABROL Catherine, BAUTTE Georges, BREDEL Christine,

**Etaient absents (3)** : Cécile Benoît, DIAHDOU Jennifer, LUZKCA Jérémie

**Procuration (1)** : GUILENE GUIEN a donné procuration à GABAUDE CHANTAL

**Nombre de votants** : 8

**Secrétaire de séance** : GABAUDE CHANTAL

**N° 2023-1**

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion du Receveur Municipal :  
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	7 901.25 €
DEPENSES	7 871.36 €
<i>Excédent de fonctionnement</i>	+ 29.89€

Rappel du report de l'année 2021 : 7192.34€

Le Conseil d'administration, la présentation de Monsieur le Maire entendue, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECLARE** que le compte de gestion du budget du CCAS de la commune de Puimisson, dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni de réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire  
D. BARTHES

